

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BURELLE SA AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce (art. 117 de la Loi de Sécurité financière) au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous rendre compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration de Burelle SA (« la Société ») au cours de l'exercice 2009 ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le présent rapport a été établi par le Secrétariat Général de Burelle SA en liaison avec le Secrétariat Général et la Direction de l'Audit Interne de la Compagnie Plastic Omnium, la principale filiale de Burelle SA. Il a été présenté par le Président-Directeur Général au Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa réunion du 2 avril 2010.

I – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'Administration sont définies par la loi et les statuts.

1. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF en ayant constaté que la Société se conforme à la quasi-totalité des recommandations dudit Code.

2. Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de Burelle SA est composé de neuf administrateurs dont quatre sont issus du Groupe familial, actionnaire majoritaire. Les cinq autres administrateurs (M. Patrice Hoppenot, M. Dominique Léger, M. Henri Moulard, M. Philippe Sala et M. François de Wendel) sont extérieurs au Groupe familial. Ils n'entretiennent avec la Société, son Groupe ou sa direction aucune relation qui soit de nature à compromettre leur liberté de jugement. Deux de ces cinq administrateurs sont membres du Conseil depuis plus de douze ans et ne sont plus indépendants en raison de leur ancienneté.

Le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF précise que, pour les sociétés contrôlées, la part des administrateurs indépendants doit être d'au moins un tiers. Bien que le Groupe de contrôle majoritaire détienne 77,1 % du capital de Burelle SA et 90,4 % des droits de vote au 31 décembre 2009, les administrateurs indépendants représentent un tiers des membres du Conseil, conformément au seuil minimum fixé par l'AFEP-MEDEF. Cette proportion, élevée pour une société contrôlée à ce niveau, reflète l'importance accordée par le Groupe de contrôle familial à l'apport de compétences extérieures. Les travaux du Conseil bénéficient ainsi d'expériences élargies.

Chaque administrateur est nommé par l'Assemblée Générale des actionnaires, sur proposition du Conseil d'Administration pour une durée de trois ans, renouvelable sans limitation. Il doit détenir statutairement 100 actions de la Société pendant la durée de son mandat.

La liste des membres du Conseil et de leurs mandats figure en pages 140 et suivantes du présent rapport.

3. Mission du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration a principalement pour mission de :

- participer à l'élaboration des orientations stratégiques et veiller à leur mise en œuvre ;
- se saisir de toute question intéressant la bonne marche des affaires et d'en délibérer ;
- procéder aux vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, notamment en ce qui concerne la cohérence générale des comptes et les principes comptables retenus ;
- procéder à l'examen et à l'arrêt des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ;
- veiller à l'exactitude de l'information financière fournie aux actionnaires et au marché.

Sont également soumises à l'approbation du Conseil d'Administration, les opérations que le Président juge comme étant susceptibles d'affecter la stratégie du Groupe ou de modifier dans des proportions importantes, sa structure financière ou son profil de risque telles que les opérations d'acquisition, de fusion, de cession, de prise de participation et de retrait.

Pour lui permettre d'exercer pleinement ses missions, le Conseil d'Administration dispose d'informations financières régulières, notamment sur l'activité, les résultats, la situation financière et le financement de la Société et de ses filiales ainsi que sur les prévisions et les projets de croissance externe significatifs ou toute autre opération à caractère stratégique.

Les documents soumis à l'analyse et à la décision du Conseil sont transmis à chaque membre du Conseil généralement plusieurs jours avant la séance.

4. Compte rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2009

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que les affaires de la Société l'exigent et au moins trois fois par an. Au cours de l'exercice 2009, il s'est réuni trois fois avec un taux de participation de ses membres de 96,3 %.

À chacune de ces réunions une analyse détaillée des résultats du Groupe a été présentée au Conseil. Lors des réunions du 7 avril et 24 juillet 2009, le Conseil a procédé à l'examen des comptes de l'exercice 2008 et du premier semestre 2009. Il a également procédé à l'examen des résultats de ses filiales et de leur situation financière, notamment de la situation de trésorerie et des liquidités.

5. Mission du Comité des Comptes

Le Comité des Comptes a pour objectif de faciliter l'exercice des missions du Conseil d'Administration qui garde seul la responsabilité d'arrêter les comptes sociaux et les comptes consolidés. Il est composé des trois administrateurs indépendants (M. Dominique Léger, Président, M. Patrice Hoppenot et M. Philippe Sala).

Le Comité des Comptes a pour mission de :

- examiner les comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, et d'approfondir les sujets qui lui semblent pertinents, avant la présentation des comptes au Conseil d'Administration ;
- examiner les principes et méthodes comptables retenus et s'assurer de leur bonne application ;
- examiner les conclusions et recommandations des Commissaires aux Comptes, leurs recommandations éventuelles et leur suivi ;
- donner un avis sur la proposition de nomination ou de renouvellement des mandats des Commissaires aux Comptes présentée par le Président-Directeur Général, et de veiller au respect des règles assurant l'indépendance des Commissaires aux Comptes et la bonne conduite de leur mission ;
- examiner les procédures de contrôle interne en place ainsi que les interventions effectuées par l'audit interne si nécessaire ;
- d'une manière générale, s'informer sur tout sujet susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière ou comptable du Groupe.

6. Compte rendu de l'activité du Comité des Comptes au cours de l'exercice 2009

Le Comité des Comptes se réunit aussi souvent que nécessaire. Au cours de l'exercice 2009, il s'est réuni deux fois, pour la préparation de l'arrêté des comptes annuels et des comptes semestriels. Le taux de présence a été de 67 %.

Assistent aux réunions du Comité des Comptes le Directeur Financier, le Secrétaire Général et les Commissaires aux Comptes. Le Comité rencontre d'autres collaborateurs du Groupe lorsqu'il le souhaite.

7. Limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil d'Administration du 26 septembre 2002 a décidé de ne pas dissocier les mandats de Président et de Directeur Général. M. Jean Burelle exerce la fonction de Président-Directeur Général depuis cette date.

Le Conseil n'a pas apporté de limitation particulière aux pouvoirs du Président-Directeur Général si ce n'est en matière de cautions, garanties et avals qui font l'objet d'un plafond fixé annuellement. Le Président-Directeur Général exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs attribués par la loi au Conseil d'Administration.

8. Rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil d'Administration exerce, dans son ensemble, les fonctions généralement déléguées à un Comité de sélection ou de nominations ainsi qu'à un Comité des rémunérations.

Le Conseil d'Administration se réunit en formation de Comité des Rémunérations, hors la présence des administrateurs membres de la Direction Générale, pour examiner les rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux et présenter ses recommandations au Conseil d'Administration. Après avoir

pris connaissance de ces recommandations, le Conseil d'Administration fixe les rémunérations des Dirigeants mandataires sociaux, les administrateurs concernés ne prenant pas part au vote.

Les informations sur les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux Dirigeants mandataires sociaux sont données en pages 121 et suivantes dans le rapport de gestion social.

9. Informations complémentaires

Le présent rapport sera présenté à l'Assemblée Générale des actionnaires convoquée le 9 juin 2010. Les conditions et modalités de participation à cette Assemblée sont exposées dans les statuts de Burelle SA (article 16) ainsi que sur le site Internet www.burelle.com.

En application des dispositions de l'article L 225-100-3 du Code de commerce, les informations susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique figurent dans le rapport de gestion en page 121 et dans les statuts de Burelle SA.

Le Code de Gouvernement d'Entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF est disponible au siège administratif de la Société et sur son site Internet <http://www.code-afep-medef.com>

II – PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Ce rapport présente le système de contrôle interne de Burelle SA, holding financier du Groupe Burelle. Il s'attache particulièrement à présenter les procédures destinées à assurer la fiabilité des comptes consolidés et du contrôle exercé sur les entités concernées. Compte-tenu de l'importance de la Compagnie Plastic Omnium dans les comptes consolidés du Groupe Burelle SA, une partie importante de ce rapport traite des principales procédures relatives à cette société. Les autres sociétés du Groupe sont soumises aux mêmes procédures ainsi qu'à des procédures spécifiques à leur activité.

1. Objectifs en matière de procédures de contrôle interne et de gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur au sein des sociétés constituant le Groupe Burelle vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- la mise en œuvre efficace et maîtrisée des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes, notamment ceux concourant à la sauvegarde des actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques joue un rôle important dans la conduite des activités des sociétés du Groupe. Toutefois, ce dispositif ne peut fournir une garantie absolue, tant sur l'atteinte des objectifs que sur l'élimination des risques pesant sur la Société.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BURELLE SA AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

Principale filiale du Groupe, la Compagnie Plastic Omnium travaille au développement de son dispositif de contrôle interne dans une démarche permanente de progrès qui s'appuie en particulier sur le guide de mise en œuvre du cadre de référence de l'AMF.

Les comptes consolidés de la Compagnie Plastic Omnium intègrent des participations significatives détenues dans le cadre d'un contrôle partagé. La Compagnie Plastic Omnium examine et évalue régulièrement le fonctionnement de ces entités et exerce toute son influence pour qu'elles se conforment à ses exigences en matière de contrôle interne.

2. Description synthétique des procédures de contrôle interne et de gestion des risques

A. Organisation générale

Burelle SA est le holding financier du Groupe Burelle comprenant :

- la Compagnie Plastic Omnium, détenue directement à 54,7 % et présente dans l'industrie et les services ;
- la société Sofiparc, filiale à 100 %, qui détient et gère le patrimoine immobilier non-industriel du Groupe ;
- la société Burelle Participations, société de capital-investissement contrôlée à 100 %.

Le Groupe Burelle est animé et contrôlé par le **Comité Burelle** qui a notamment pour mission de définir les orientations stratégiques et de veiller à la bonne marche des affaires du Groupe en dehors des réunions des Conseils d'Administration des sociétés constituantes. Pour chacune des principales entités du Groupe, il examine, entre autres, l'activité, les grands développements, les résultats mensuels, les budgets, leur suivi et la politique d'investissement. Il débat des questions importantes. Il est constitué du Président-Directeur Général de Burelle SA et des Directeurs Généraux Délégués. Il se réunit, d'une manière formelle, une fois par mois sans compter les réunions et discussions informelles.

Le Président-Directeur Général de Burelle SA est Président ou membre des Conseils d'Administration/Comité de Surveillance des principales sociétés du Groupe. **Les Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA** exercent également des mandats sociaux au sein des principales filiales et sous-filiales du Groupe dont la liste figure en fin de document. Ils sont ainsi en mesure d'exercer un contrôle sur les principales filiales de Burelle SA.

Organe de gestion opérationnelle et de pilotage, le **Comité de Direction de la Compagnie Plastic Omnium** se réunit, une fois par mois, autour de la Direction Générale et des Directeurs de divisions, pour examiner de façon collégiale les activités et les perspectives, et débattre des actions à prendre.

Ce Comité de Direction examine de façon transversale des sujets relatifs aux activités commerciales, à l'organisation, aux investissements, aux affaires sociales et légales, à la sécurité et à l'environnement, à la recherche et au développement, aux opérations de fusion-acquisition et au financement. Chaque mois, il examine les résultats et la situation financière de la Compagnie par rapport à l'année précédente et au budget mensualisé. Chaque trimestre, il valide les révisions du budget et en juillet de chaque année, il analyse le plan stratégique à cinq ans, division par division.

Les grandes hypothèses et orientations de la Compagnie Plastic Omnium et de ses filiales sont arrêtées par la Direction Générale et présentées à leur Conseil d'Administration respectif.

La Compagnie Plastic Omnium exerce un contrôle sur ses filiales et ses participations en étant représentée, directement ou indirectement, au sein de leur Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration de la Compagnie Plastic Omnium examine l'ensemble des grandes hypothèses et orientations arrêtées par la Direction Générale.

Filiale immobilière, **Sofiparc** est une société par actions simplifiée dont le Président est M. Laurent Burelle, également Directeur Général Délégué de Burelle SA. Elle est dotée d'un Comité de Surveillance qui inclut également M. Jean Burelle, Président-Directeur Général de Burelle SA, M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle SA et Mme Éliane Lemarié, Administrateur de Burelle SA et représentant permanent de Burelle SA au Conseil de la Compagnie Plastic Omnium. Le Comité de Surveillance a pour mission de contrôler la gestion de la Société, de délibérer sur la stratégie, de vérifier les comptes et de les contrôler.

Société de capital-investissement, **Burelle Participations** est dotée d'un Comité d'investissement comprenant M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué, et les membres de l'équipe opérationnelle. Ce Comité se réunit, chaque semaine, pour examiner les propositions d'investissement et l'évolution du portefeuille. Chaque proposition d'investissement fait l'objet d'une présentation écrite à ce Comité qui a seul pouvoir de décider d'un investissement ou d'un désinvestissement.

Le Conseil d'Administration de Burelle Participations comprend quatre membres dont M. Jean Burelle, Président-Directeur Général, M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué de Burelle SA et M. Paul Henry Lemarié, Directeur Général Délégué. Il se réunit, deux fois par an, pour arrêter les comptes annuels et semestriels. Il revoit l'activité, les engagements et leurs financements ainsi que la performance des investissements en portefeuille et leur valorisation. Il fixe le montant des capitaux alloués à l'activité de capital-investissement et s'assure de la conformité des activités avec les axes stratégiques définis.

Le Conseil d'Administration de Burelle SA valide les orientations stratégiques de Burelle SA et suit leur mise en œuvre. Il veille à la pérennité de ses filiales et à l'accroissement de leur valeur dans le temps.

B. Organisation du dispositif de Contrôle Interne et de Gestion des Risques

La structure du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques est prioritairement conçue pour traiter les risques associés à la Compagnie Plastic Omnium, principale filiale de Burelle SA. La Présidence et la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium définissent les orientations qui servent de base à l'organisation et au fonctionnement du dispositif de Contrôle Interne et de Gestion des Risques. Ce dispositif repose sur le Référentiel de contrôle interne, qui regroupe un ensemble de règles et principes applicables, et sur la mise en

œuvre de démarches permettant d'améliorer la gestion des risques majeurs de manière continue.

Ce dispositif s'organise autour de deux fonctions clés à savoir :

- une fonction de contrôle qui est exercée par les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit Interne qui constituent trois niveaux de contrôle distincts,
- une fonction de surveillance qui est exercée par la Présidence et la Direction Générale, la Direction des risques, le Comité de Contrôle Interne et le Conseil d'Administration.

a. Le Référentiel de Contrôle Interne

L'essentiel du dispositif de contrôle interne concerne la Compagnie Plastic Omnium, principal actif de Burelle SA. Le dispositif de contrôle interne de la Compagnie Plastic Omnium repose, en premier lieu, sur son Référentiel de Contrôle Interne qui regroupe l'ensemble des principes et des règles applicables dans les sociétés qu'elle contrôle majoritairement. Le référentiel est constitué du **Code de Conduite**, des **Règles** et **Procédures** et du **Manuel de procédures comptables et financières**.

La Compagnie Plastic Omnium et toutes les sociétés du Groupe Burelle attachent une importance particulière au respect des droits liés à la personne et des règles propices au développement durable. La Compagnie Plastic Omnium est signataire du pacte mondial **Global Compact** qui, avec le **Code de Conduite Plastic Omnium**, témoignent d'un esprit d'engagement responsable. Ces codes exposent les valeurs qui président aux comportements individuels et collectifs que la Compagnie Plastic Omnium entend promouvoir et qui déterminent les principes fondamentaux servant de fondement aux règles et aux procédures du contrôle interne.

Le code de conduite s'applique à toutes les filiales et sociétés affiliées dans lesquelles la Compagnie Plastic Omnium détient une participation majoritaire. La Compagnie Plastic Omnium exerce toute son influence et ses droits pour encourager ses autres filiales à mettre en place des lignes de conduite cohérentes avec les dispositions de ce code. Il est également demandé aux employés de Burelle SA et de Burelle Participations de s'y conformer.

Le **Référentiel** définit les rôles des différentes directions, par niveaux de responsabilité, et aborde les thèmes suivants :

- Gouvernance et juridique
- Ressources humaines
- Trésorerie et financements
- Ventes
- Achats (exploitation et investissements)
- Immobilier
- Systèmes d'information

Les **Règles** traitent de l'exploitation courante comme des opérations non courantes. Elles constituent une référence unique et globale en vue d'assurer le caractère cohérent et suffisant des Procédures de contrôle interne mises en œuvre au sein des sociétés du Groupe.

La Compagnie Plastic Omnium dispose d'un **Manuel de procédures comptables et financières**, conforme aux normes IFRS. Ces procédures comptables sont applicables dans l'ensemble du périmètre de consolidation du Groupe Burelle.

b. Gestion des risques

Les principaux risques auxquels Burelle SA et ses filiales sont exposées sont présentés au chapitre « Gestion des risques » du rapport de gestion. Y sont décrits les principales démarches ou procédures visant à prévenir et à maîtriser ces risques de manière adaptée.

Les principaux risques identifiés sont relatifs à la Compagnie Plastic Omnium. En 2009, elle a mis à jour sa cartographie des risques. Celle-ci constitue une base d'analyse dont le but est de vérifier la pertinence des démarches mises en œuvre et, le cas échéant, d'engager des actions complémentaires. Cet exercice est animé par la Direction des risques en collaboration avec les Directions opérationnelles et les Directions fonctionnelles.

c. Activités de contrôle

Au sein de la Compagnie Plastic Omnium, les Directions opérationnelles, les Directions fonctionnelles centrales et l'Audit interne constituent les principaux acteurs du Contrôle Interne.

Les **Directions opérationnelles** sont responsables de l'identification des risques propres à leur activité et du déploiement, dans une juste mesure, des démarches qui visent à en assurer la maîtrise.

Les **Directions fonctionnelles centrales** sont chargées, dans le domaine du Contrôle interne et de la Gestion des risques, d'analyser les risques propres à leurs fonctions et d'élaborer les schémas nécessaires à leur bon fonctionnement. Elles produisent et mettent à jour le Référentiel de contrôle interne et les démarches transversales de maîtrise des risques. Ce faisant, elles sont tenues de garantir la pertinence du Référentiel de contrôle interne au regard des normes, réglementations et lois en vigueur et de mettre en œuvre aux niveaux adéquats les moyens nécessaires à la communication de l'information qu'elles produisent.

La Compagnie Plastic Omnium dispose d'un **département d'audit interne centralisé. Rattaché à la Direction des risques, il dépend de la Direction Générale.** Ce département intervient sur un périmètre comprenant toute société dont la Compagnie Plastic Omnium détient le contrôle, seule ou conjointement. Il peut être appelé à intervenir dans les autres filiales de Burelle SA. Il rend compte de ses travaux au Comité de Contrôle Interne, organe de surveillance.

Aucune des missions réalisées en 2009 n'a révélé de dysfonctionnement majeur pouvant remettre en cause l'efficacité du contrôle interne.

Par ailleurs le département d'audit interne supervise les campagnes annuelles d'**autoévaluation** du contrôle interne, lancées depuis 2006. L'élaboration du questionnaire s'inspire en partie du guide d'application annexé au cadre de référence de l'AMF.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE BURELLE SA AU TITRE DE L'EXERCICE 2009

À noter que l'application des normes internationales relatives à la sécurité, à l'environnement et à la performance de nos démarches d'assurance qualité, ainsi que les diligences menées par les compagnies d'assurances et les clients, donnent lieu à des audits spécialisés récurrents réalisés par des organismes indépendants. Au 31 décembre 2009, 96 %, 90 % et 77 % des sites éligibles détenus à au moins 50 % étaient respectivement certifiés ISO-TS 16949 (ou ISO 9001), ISO 14001 et OSHAS 18001.

d. Surveillance des activités de contrôle interne

La surveillance permanente du dispositif relatif au contrôle interne et à la gestion des risques incombe, au sein de la Compagnie Plastic Omnium, à la **Direction Générale, assistée de la Direction des Risques**.

La **Direction Générale** est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi du dispositif. Elle s'engage à mener des actions correctives lorsqu'elles sont nécessaires. Elle est assistée dans sa mission par le Comité de Direction.

La **Direction des Risques** exerce une surveillance critique sur le dispositif de contrôle interne au regard de sa mission particulière. Elle rend compte de ses analyses et de ses préconisations à la Direction Générale ainsi qu'au Comité de Contrôle Interne. Elle anime la démarche d'identification des risques et pilote le plan destiné à en assurer la maîtrise.

Un Comité de Contrôle Interne assure la coordination et la supervision générale du dispositif de contrôle interne.

Ce Comité est présidé par le Secrétaire Général de la Compagnie Plastic Omnium. Ses membres comprennent le Directeur Général Délégué, le Directeur des Risques, le Directeur des Ressources Humaines, le Directeur Financier ainsi que quatre membres du Comité de Direction issus des deux pôles d'activité. Il rend compte de ses conclusions au Président-Directeur Général, dont il relaie les remarques ou orientations. Sa composition lui donne autorité pour formuler les instructions qui lui paraissent utiles et coordonner les efforts de l'ensemble des acteurs prenant part au dispositif de Contrôle interne et de Gestion des risques.

Le **Conseil d'Administration** veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction Générale. Dans le cadre de ses pouvoirs, il peut engager les vérifications et les mesures correctives qu'il juge nécessaires.

3. Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable

A. Principes d'élaboration de l'information financière

La Direction Financière de la Compagnie Plastic Omnium assure la gestion financière et comptable de la Compagnie Plastic Omnium, de Burelle SA et de ses deux autres filiales.

Les principes d'élaboration de l'information financière qui s'appliquent aux sociétés du Groupe Burelle sont ceux qui ont été retenus par la Compagnie Plastic Omnium. L'homogénéité des états financiers du Groupe est garantie par l'adoption d'un plan de compte commun à toutes les entités qui en font partie. Ce plan tient compte de la spécificité des activités des

différentes filiales. Il est défini par le département « normes et principes comptables » rattaché à la Direction Comptable et Fiscale de la Compagnie Plastic Omnium qui est seule compétente pour le modifier.

Cette homogénéité est ensuite assurée par une gestion coordonnée des systèmes d'information qui concourent à la production de l'information financière de chaque filiale : les processus de reporting et de consolidation des comptes sont standardisés et unifiés par l'utilisation d'un logiciel unique.

L'information financière est produite à l'occasion du reporting mensuel, de la consolidation biannuelle et du budget annuel. Toutes les sociétés contrôlées par Burelle SA entrent dans le périmètre de cette information.

B. Processus de reporting financier et processus de contrôle de la Compagnie Plastic Omnium

La fonction comptable au sein de la Compagnie Plastic Omnium est décentralisée en filiale. Un premier niveau de contrôle et d'analyse des états financiers est assuré au niveau local, puis au niveau central dans chaque Division. Enfin, un troisième niveau de contrôle est assuré par la Direction Financière.

Le reporting mensuel est transmis en J+8 à la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium. Il est analysé tous les mois en Comité de Direction avant d'être transmis au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA pour revue au sein du Comité Burelle avant la fin du mois.

Le reporting comprend un compte de résultat détaillé par destination ainsi qu'un suivi des coûts de production et de structure. Il donne également un tableau complet des flux de trésorerie, une prévision de l'activité pour les trois mois à venir ainsi qu'un reporting « Environnement et Sécurité ». Ces éléments sont fournis pour chaque filiale opérationnelle et chaque division de la Compagnie Plastic Omnium.

Le reporting établit une comparaison de ces différents éléments, en mensuel et en cumul, avec le réalisé de l'année précédente et le budget de l'année en cours. Il en analyse les principales variations.

Le processus budgétaire débute en septembre par l'élaboration du budget de l'année suivante par les filiales et les divisions opérationnelles pour soumission à la Direction Générale en novembre et validation en décembre avant présentation au Conseil d'Administration. Ce budget est réestimé régulièrement. Ces ré-estimations sont un moyen de gestion permettant de mettre en œuvre, si nécessaire, des actions correctives et d'assurer une communication financière actualisée vis-à-vis de la communauté financière.

Le budget est établi dans la continuité du plan stratégique, approuvé en juillet de l'année précédente par la Direction Générale de la Compagnie Plastic Omnium. Ce plan présente les comptes de résultat et les bilans prévisionnels des trois/cinq années suivant l'exercice en cours, en s'appuyant sur la stratégie commerciale, industrielle et financière du Groupe et des divisions opérationnelles.

En matière de gestion de la trésorerie, Plastic Omnium Finance, société faisant office de banque interne, assure le financement des filiales que la Compagnie Plastic Omnium contrôle. Par son intermédiaire, dans tous les pays où les règles locales le permettent, la Compagnie Plastic Omnium centralise la gestion de la trésorerie de ses filiales (« cash pooling ») et opère une compensation mensuelle de leurs dettes et créances mutuelles (« netting »). Elle gère ainsi leur flux de financement et contrôle au quotidien leur situation de trésorerie.

De manière générale, aucune filiale du Groupe ne peut négocier de financement auprès d'un tiers sans l'accord de la Direction Générale. Les filiales financées directement par Plastic Omnium Finance disposent d'une ligne de crédit mensualisée, fixée à l'occasion de l'exercice budgétaire et autorisée par la Direction Générale. Tout tirage excédant 95 % du montant de cette ligne doit être justifié par le Directeur de la filiale ou le Directeur Général de la Division auprès du Président-Directeur Général. Par ailleurs, Plastic Omnium Finance centralise l'ensemble des opérations de couverture relatives aux risques de change ou de taux. Burelle SA, Sofiparc et Burelle Participations utilisent Plastic Omnium Finance pour leurs transactions courantes avec toute société appartenant au Groupe de la Compagnie Plastic Omnium.

Un reporting de trésorerie est transmis chaque semaine au Président-Directeur Général et aux Directeurs Généraux Délégués. Il comprend la situation de trésorerie de la Compagnie Plastic Omnium, détaillée par filiale et accompagnée d'une comparaison par rapport à la situation constatée lors de l'exercice précédent et par rapport à celle prévue au budget de l'année en cours.

En 2008, un audit des procédures de fonctionnement de la trésorerie et des opérations financières, conduit par un cabinet externe de rang international, a conclu à « une maîtrise appropriée des transactions et opérations financières de trésorerie ».

C. Suivi des investissements de Burelle Participations

Une fois réalisé, chaque investissement de Burelle Participations fait l'objet d'une fiche détaillée résumant ses caractéristiques, son évolution et sa valorisation. Ces fiches sont présentées au Conseil d'Administration qui se réunit deux fois par an. Ce conseil comprend deux administrateurs externes à Burelle Participations, dont M. Laurent Burelle, Directeur Général Délégué de Burelle SA. Le portefeuille est valorisé à sa juste valeur deux fois par an, lors des arrêts semestriel et annuel, en conformité avec les méthodes de valorisation publiées conjointement par l'AFIC, la BVCA et l'EVCA en septembre 2009.

En outre, Burelle Participations a établi un plan à trois ans qui a pour objectif de définir la stratégie et d'estimer le montant des engagements, la performance attendue du portefeuille ainsi que les besoins en trésorerie. Ce plan est mis à jour périodiquement et soumis à l'accord des administrateurs au moins une fois par an. Le budget annuel s'appuie sur ce plan et fait l'objet d'une présentation formelle au Conseil d'Administration en octobre.

Les investissements en portefeuille sont soumis à un reporting financier périodique émis par les dirigeants des sociétés concernées. Les investissements en mezzanine font l'objet d'un reporting financier mensuel formalisé dans les contrats. Les fonds sont astreints à une obligation de reporting trimestriel où il est rendu compte de la performance et de la situation financière des sociétés en portefeuille. Ils émettent généralement une valorisation semestrielle de leur actif net, certifiée par les commissaires aux comptes. Les investissements directs en capital sont suivis grâce à un reporting généralement trimestriel.

Ces rapports sont régulièrement complétés par des entretiens avec les différents intervenants impliqués, qu'il s'agisse des dirigeants, des banques participant aux montages financiers ou des sociétés de gestion des fonds. Après analyse, ces informations sont présentées au Comité d'investissement hebdomadaire qui décide, le cas échéant, des actions à prendre.

Le Comité d'investissement revoit, chaque semaine, l'évolution de la valorisation du portefeuille, celle des placements financiers et la situation de la trésorerie.

Toutes les demandes de décaissement et tous les engagements pris au nom de Burelle Participations doivent être signés par le Président-Directeur Général ou le Directeur Général Délégué qui sont habilités à autoriser les paiements et à engager la Société sans limitation en termes de montants.

D. Processus de reporting financier et processus de contrôle de Burelle SA et Sofiparc

Burelle SA et Sofiparc sont intégrées au processus budgétaire dans les mêmes conditions que les sociétés de la Compagnie Plastic Omnium. Sofiparc fait l'objet d'un reporting mensuel selon le format Groupe appliqué par la Compagnie Plastic Omnium.

Toute dépense est soumise à l'autorisation du Président pour Sofiparc, et du Président-Directeur Général ou d'un des Directeurs Généraux délégués pour Burelle SA. Les charges ne sont autorisées en comptabilité qu'après validation par les personnes habilitées. Le Président-Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués de Burelle SA ainsi que le Président de Sofiparc sont habilités à autoriser les règlements sans limites de montant.

Aucun incident notable et significatif ne s'est produit en 2009 qui puisse remettre en cause l'efficacité du contrôle interne décrit ci-dessus.

PLAN D' ACTIONS POUR 2010

Au sein du Groupe Burelle, les plans d'actions pour 2010 les plus significatifs concernent la Compagnie Plastic Omnium qui prévoit de compléter certaines procédures tant sur le plan du contrôle interne et de la maîtrise des risques qu'en matière comptable et financière. La Direction des Risques s'est fixé comme objectif de mettre en place des outils nouveaux pour améliorer son efficacité et renforcer le suivi de ses recommandations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société Buelle SA.
Exercice clos le 31 décembre 2009.

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Buelle SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil d'Administration de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'Administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la Société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la Société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'Administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'Administration comporte les autres informations requises à l'article L.225-37 du Code de commerce.

Fait à Paris et Paris-La Défense, le 16 avril 2010

Les Commissaires aux Comptes

CAILLIAU, DEDOUIT et ASSOCIÉS
Jean-Jacques DEDOUIT

MAZARS
Thierry COLIN